SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le $n^{\circ}W784001372$

Siège Social: Maison de quartier 86, rue Yves Le Coz, 78000 VERSAILLES Affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.

Versailles le 3 avril 2018



86 rue Yves Le Coz 78000 Versailles

Courriel: contact.sdip@gmail.com Site: www.sdiporchefontaine.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MARS 2018

A 10 h 30, le président Emmanuel de Romémont ouvre la séance : il accueille les participants et remercie la maison de quartier d'offrir ses locaux pour cette assemblée ainsi que tout au long de l'année pour les conseils d'administration. Il présente les membres du Conseil d'administration et commence son intervention en saluant l'action de son prédécesseur Serge Perrutel qui a su donner au SDIP un nouveau souffle pendant ses dernières années. Il fait ensuite un rapide historique du SDIP depuis sa création en 1900 et rappelle les principales avancées obtenues durant les dernières décennies, le passage de l'A86 en tunnel au lieu de tranchée, l'abandon du projet d'abattoir, la maitrise de la hauteur et des sous-sols de la résidence Erignac. Il rend un hommage particulier à Claude Dutrou qui après avoir exercé la fonction de président puis de vice-président souhaite maintenant se mettre en retrait. Il propose de l'élire président d'honneur pour le remercier de ce qu'il a fait pour le quartier. Il remercie également Claudine Sicé, qui a assuré avec dévouement et rigueur, pendant de nombreuses années, le rôle de trésorière de l'association.

Il rappelle la mission du SDIP définie dans ses statuts : défendre les intérêts généraux des habitants du quartier de Porchefontaine et obtenir des pouvoirs publics, les améliorations nécessaires au développement du quartier, notamment dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, de la circulation et du stationnement et des transports en commun et précise que l'association s'interdit toute prise de position sur les problèmes d'ordre politique philosophique et confessionnel.

L'association forte de près de 170 adhérents est aujourd'hui reconnue par de nombreux organismes externes, institutionnels, élus, partenaires ou associations amies. Il termine par la présentation de l'enquête lancée sur l'ensemble du quartier.

Réalisé en moins d'un mois, elle a consisté à sonder sous forme d'un questionnaire tous les habitants du quartier soit environ 3 000 foyers, sur la perception qu'ils ont de leur cadre de vie et sur leur souhaits dans les domaines des transports en commun, la circulation, le stationnement , les nuisances sonores et la pollution, l'aménagement urbain, la sécurité, les commerces , l'environnement médical et le cadre de vie.

Il note que le taux de réponse (plus de 10%) s'est avéré particulièrement élevé pour ce type de sondage et qu'il a largement débordé le cadre des simples adhérents, ce qui montre l'intérêt que portent les habitants du quartier à leur cadre de vie. Il salue également le nombre et la qualité des commentaires accompagnant les réponses. Celles-ci représentent un véritable vivier d'idées qui servira de base aux actions futures. Les résultats détaillés seront donnés par les rapporteurs des groupes de travail lors de la présentation du rapport moral.

.

Enfin il annonce le plan de déroulement de la séance et propose que les questions et remarques de l'assemblée soient regroupées à la fin, dans une session d'une demi-heure.

1 - RAPPORT FINANCIER (Rapporteur Yannik Schifres)

Yannik SCHIFRES présente et commente les résultats de l'exercice, résumés dans le tableau cidessous :

Solde au 31/12/2016 + 5195.54 €

- Fonctionnement de l'association
 - Recettes de fonctionnement

+ 1455,67 €

- Cotisations, dons, produits financiers
- Dépenses de fonctionnement

-1133,78 €

- Assurance MACIF
- Cotisations (SAVE, Maison des Associations, Yvelines Environnement)
- Frais et fournitures diverses

- RESULTAT DE L'EXERCICE	+321,89 €	
Activité exceptionnelle		
 Vente de livres 	+690,00 €	
aux écoles (Yves Le Coz & Pierre Corneille)	- 750.00 €	

+ 5 457.43 €

Dons aux écoles (Yves Le Coz & Pierre Corneille) **Solde au 31/12/2017**

Il précise que la rubrique « vente de livres » correspond au produit de la vente du livre « Versailles, sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine » de Pierre CHAPLOT et Claude DUTROU dont l'intégralité de la recette à laquelle ont été ajoutés 60€ pour atteindre 750€ a été versée, sous forme de don, aux écoles Yves le Coz et Pierre Corneille.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL

2-1 Groupe de travail « Transports en commun » (Rapporteur André Héreau)

Membres du groupe : Michel CARRÉ, André HÉREAU, Xavier FERNIER et Jacques SAMANOS

La période actuelle précède la mise en service de la future gare routière des Chantiers prévue en 2019. Période qui, comme Monsieur le Maire l'a écrit, est mise à profit par les responsables des Transports en Commun pour étudier la desserte Bus de Versailles en particulier par le réseau Phébus. Il ressort des travaux de Versailles Grand Parc, que le SDIP a suivis et sur lesquels il est intervenu, que dans l'avenir :

☞Les lignes de bus seront identifiées par des numéros ; c'est ainsi que la ligne B deviendra la ligne 3. Elle ne partira plus de Rocquencourt mais de la gare de La Celle St Cloud. Elle desservira l'hôpital Mignot ne passera plus par l'Avenue de Paris et la rue des Etats Généraux mais par l'Avenue du Général De Gaulle et l'Avenue de Sceaux avec arrêt au droit de la gare de Versailles R G.

"L'amplitude des horaires des trois lignes structurantes 1, 2,3 couvrira la plage 6h30/23h30

Réponses à la question « Souhaitez-vous l'élargissement de la plage horaire du bus B (de 6 h 30 à 23 h 30) envisagé pour la rentrée scolaire ?» :

Favorables 54%-non 14%-sans avis 32%

rune nouvelle ligne 8 dite "inter quartiers c'est-à-dire qui ne passe plus par le centre-ville "va être créée (sept 2018). Elle partira du Centre de Loisirs des Grands Chênes en haut de la rue Rémont, le stade puis par la rue Berthelot desservira le square Lamôme, la rue Champ Lagarde avec arrêt au droit de la poste «Champ Lagarde » (indispensable suite à la fermeture à venir de celle de Porchefontaine). Elle passera par la gare de Montreuil et le centre commercial de Parly 2.

 Réponses à la question « Le projet de ligne reliant la Cité du Bois des Célestins au Chesnay et desservant le square Lamôme et la gare de Montreuil vous parait-il utile ? »

Favorables 43%-non 14%-sans avis 43%

Par ailleurs, les réponses au questionnaire appuieront les demandes du SDIP à Monsieur le Maire et au Directeur de Versailles Grand Parc, pour que :

 Réponses à la question « Trouvez-vous utile de prolonger la ligne de bus B vers les gares de Viroflay RD et/ou RG afin d'accéder plus facilement au Tramway T6 et/ ou à la ligne L de la SNCF (la défense/St Lazare) ? »

Favorables 84%-non 6%-sans avis 10%

Cette demande est retenue comme prioritaire par de nombreux Porchefontains. Elle l'était déjà en 2013, lors de la consultation des adhérents du SDIP.

- ☞Les lignes 24 et 23 actuelles desservent l'arrêt aux octrois de l'Avenue de Paris (en cours de négociation avec la RATP).
 - Réponses à la question « Trouvez-vous souhaitable que les lignes 23 et 24 (Versailles centre-Avenue de Paris-Viroflay- Velizy) desservent l'arrêt des Octrois ? »
 Favorables 58%-non8%-sans avis 34%

 Réponses à la question : « Souhaitez-vous que la ligne 23 passe par le square Lamôme avec arrêt ? »

Favorables 36%-non 21%-sans avis 43%

Fenfin A. HEREAU renouvelle la demande exprimée par le SDIP, d'aménager la gare de Porchefontaine afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux quais.

• Réponses à la question « l'aménagement de la gare RER C pour permettre l'accès aux quais pour les handicapés et les personnes âgées vous parait-il nécessaire ? »

Favorables 81%-non 3%-sans avis 16%

2-2 Groupe de travail Circulation et stationnement (Rapporteurs Jean Paul Ameilhaud et Xavier Fernier)

Dans une première partie J. P. AMEILHAUD rappelle les grandes caractéristiques du quartier en matière de circulation :

- cinq axes de transit (les rues Rémont, Yves le Coz, Albert Sarraut, Berthelot et l'avenue de Porchefontaine) sur lesquels le trafic varie entre 1 300 et 2 000 véhicules par jour,
- des rues transversales étroites
- la mise en « Zone 30 » de l'ensemble du guartier en juillet 2017
- un trafic irrégulier dans la journée

Il présente ensuite les résultats de l'enquête

- l'apaisement du trafic recherché par la mise en Zone 30 n'est pas encore perçue par 62 % des exprimés. (perçue 18%, sans avis 20%)
- 73 % estiment que le trafic de transit n'a pas diminué (avec 6% qui estiment que oui et 20 % sans avis)
- 55 % estiment qu'il existe de nombreuses zones à risque d'accidents avec à l'appui des commentaires les situant. (7% ne sont pas de cet avis et 39 % de sans avis)
- 62% pensent que les « Double Sens Cyclables » doivent être interdits dans les rues à sens unique (ne sont pas de cet avis 16%, sans avis 22%). Beaucoup expriment ressentir une certaine anxiété lors de croisements voiture-cycliste. Il apparaît par ailleurs que nombre de cyclistes roulent sur les trottoirs.
- 62% souhaitent un renforcement des panneaux interdisant la circulation des poids lourds de plus de 19 T dans le quartier (non 9%, 26 % sans avis)
- Comme cela était déjà ressorti lors de l'enquête réalisée en 2013 auprès des adhérents du SDIP, une forte majorité se dégage en faveur de l'aménagement, pour les piétons et les vélos, du chemin de la sablière reliant Porchefontaine à Viroflay en longeant la forêt (pour : 74%, contre : 3 %, sans avis 20%).

Dans ce contexte, il propose de participer à la réflexion sur la circulation de transit, de faire tester des solutions, et de faire remonter les demandes exprimées lors de l'enquête pour ce qui concerne le renforcement de la signalisation poids lourds et la réhabilitation du chemin de la Sablière.

Il aborde ensuite les questions concernant le stationnement et commence par rappeler que s'agissant d'un quartier surtout pavillonnaire, sillonné de rues étroites, un certain nombre de garages particuliers ne sont pas utilisés.

Il présente ensuite les résultats de l'enquête montrant que les problèmes de stationnement sont sensibles dans quelques zones : 43% y sont confrontés, (45% non et 11% n'expriment pas d'avis)

- Le stationnement réglementé et généralisé pour éviter les « voitures ventouses » n'est pas majoritairement demandé : 35% pour, 43% contre, 22% sans avis.

En conclusion, il juge nécessaire de rechercher les meilleures solutions pour lutter contre les voitures ventouses et inciter à utiliser les garages existants.

X. FERNIER présente ensuite les actions menées dans le cadre des travaux dans la rue Jean de La Fontaine. Une réunion publique à eu lieu le 3 octobre 2017 (15 jours après le début des travaux), au cours de laquelle, après analyse de la déclaration préalable aux travaux prévus, plusieurs problèmes ont été dénoncés : la perte de 15 % des places de stationnement, une giration très difficile autour de l'ilot délimité par les rues Coste-Berthelot-Jean de La Fontaine et des zones à « double sens cycliste » très dangereuses (rues du Cordon, Rémont, Augusta Holmes, Jean de La Fontaine).

Le 6 novembre 2017, après consultation de riverains, un dossier de propositions du SDIP a été remis à la DDAU (Direction des Déplacements et Aménagement Urbains) et au conseil de quartier. Il comportait des propositions pour :

- Améliorer la sécurité aux carrefours de la rue Jean de La Fontaine avec la rue des Moines, la rue Berthelot et la rue Girardon
- Conserver le maximum de places de stationnement
- Modifier le coté du stationnement rue des Moines (gain de 4 places de stationnement)
- Supprimer les circulations à « double sens cycliste » rue du Cordon, rue Rémont et améliorer la sécurité du « double sens cycliste » de la rue Augusta Holmes.
- Etudier la circulation rue Girardon.

Par un courrier daté du 20 février le Maire adjoint

- donne son accord sur la proposition concernant l'Ilot Coste-Berthelot-Jean de La Fontaine .
- Supprime le double sens cycliste Cordon/ Rémont et
- propose que le SDIP participe à la commission circulation de transit du conseil de Quartier.

A cette date, le conseil de quartier n'a pas donné de réponse aux propositions du dossier. Un courrier de relance a été envoyé le 9 mars.

(Quelques jours après l'assemblée générale, Mme SCHMIT, présidente du conseil de quartier a donné son accord pour qu'un représentant du SDIP participe aux travaux de la commission circulation de transit).

2-3 Groupe de travail Nuisances

Membres du groupe : Emmanuel de ROMEMONT, Michel CARRE, Jacques SAMANOS

En introduction, E. de ROMEMONT rappelle les thèmes des actions que mène le SDIP contre les nuisances affectant le quartier.

- Veiller au respect de la réglementation en matière de survol aérien.
- Réduire les nuisances sonores générées par les trains
- Lutter contre les points de nuisances visuelles (panneaux publicitaires, panneaux électriques....)
- Alerter les responsables publics sur le niveau de pollution atmosphérique à certains endroits clés du quartier.

2-3-1 Survols aériens (Rapporteurs Emmanuel de Romémont et Michel Carré)

Le sondage du SDIP auprès de ses adhérents en décembre 2013 avait révélé que nombre d'habitants étaient gênés par les survols du quartier par les hélicoptères. Aujourd'hui, grâce aux actions menées auprès des autorités concernées une amélioration est observée. En effet le pourcentage de personnes exprimant ressentir une gêne s'élevait à 55% en 2013 alors que l'enquête de 2018 auprès de l'ensemble du quartier donne : gênés 33%, non gênés 58 %, sans avis 7%.

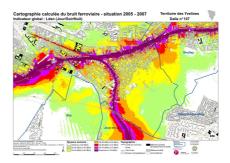
Pour maintenir et accentuer cette tendance, les actions se sont poursuivies :

- le 15 novembre 2017, François de Mazières, maire de Versailles envoyait un courrier au chef d'état-major de l'armée de l'air pour l'informer de la gêne occasionnée aux habitants notamment de Porchefontaine par les survols aériens et demander un correspondant de la base 107.
- le 22 janvier 2018, une réponse du cabinet du chef d'état-major signalait l'existence de deux instances dédiées à cette problématique sous l'autorité de la préfecture.
- Le 8 février 2018 Monsieur le Maire envoyait un courrier au préfet pour demander l'attribution d'un siège à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) pour représenter les intérêts des habitants de Porchefontaine
- le 13 janvier 2018, rencontrait Monsieur le député J. N. BARROT rencontre au cours de laquelle il était convenu de signaler sur le site du SDIP les plaintes pour abus de survols à charge pour lui de faire suivre.
- des liens ont été noués avec Save et Yvelines Environnement La sensibilité du guartier est maintenant connue et crainte.

2-3-2 Nuisances sonores générées par les trains

Selon les résultats de l'enquête, près de 30 % des habitants du quartier se disent gênés par le bruit des trains.

L'extrait concernant Porchefontaine de la cartographie calculée du bruit ferroviaire décrivant la situation entre 2005- 2007 est très explicite puisqu'elle montre qu'à proximité immédiate des voies, les niveaux sonores peuvent dépasser 75 dB(A)



Dans un premier temps E. de ROMEMONT fait un rappel historique des actions engagées dans le quartier face à ce problème complexe. Un sondage avait été réalisé en 2004 soumettant aux riverains des propositions de solutions puis une enquête avait été lancée par le conseil de quartier en 2010 qui avait débouché sur des actions à entreprendre qui malheureusement sont restées jusqu'à présent sans effet.

En 2016, lors de son assemblée générale, le SDIP se faisait l'écho du désarroi des riverains après la mise à raz du talus :

- « Aujourd'hui les riverains concernés sont assez désabusés, traumatisés pour certains :
- plus d'écran végétal les protégeant non seulement du bruit mais aussi de la lumière des trains la nuit : « on ne peut plus se tenir dans le jardin, la lumière entre sous forme de spots dans nos maisons, on ressent plus les vibrations »
- la rumeur a couru que SNCF/ RFF considérait le talus comme fragile, souhaitait en étudier la solidité et pourraient envisager à terme un mur anti-bruit.
- Les riverains concernées souhaitent être informés sur les prospects, sur ce qui est envisagé à l'horizon 2, 5 et 10 ans. »

Face à cette situation, il proposait que

- la ligne RER C soit considérée comme une ligne prototype pour l'utilisation de nouvelles machines plus silencieuses.
- un projet de mur anti-bruit soit mis à l'étude.

Dans ce but, le SDIP prévoyait de

- reprendre contact avec les directions de la SNCF (exploitation ligne RER C) et RFF.
- d'écrire aux autorités politiques compétentes pour souligner l'urgence d'une mobilisation sur ce sujet.

Aujourd'hui, le SDIP plaide pour

- la mise en œuvre de mesures pour réduire les nuisances sonores en plantant des arbres persistants, planifiant l'installation d'un mur anti-bruit, contrôlant la salubrité et de l'esthétique des talus de la voie SNCF.
- traiter le problème à la bonne échelle et le piloter collégialement
- mobiliser les instances influentes : mairie, conseil de quartier, SAVE, Yvelines environnement, autres communes, conseil régional....
- persévérer aussi bien sur les actions court terme (arbres, propreté...), moyen terme (voitures plus silencieuses, mesures d'insonorisation), long terme (barrières anti bruit, voies talus....)
- Associer nos efforts à ceux des autres communes concernées par ces nuisances.

2-4 Groupe de travail urbanisme

Membres du groupe : Michel CARRÉ, Martine ETIÉVANT, Jacques SAMANOS, Yannik SCHIFRES.

2-4-1 Enfouissement des lignes aériennes (Rapporteur Jacques Samanos)

Dans un premier temps, Jacques SAMANOS fait un rapide historique des actions menées par le SDIP pour faire avancer ce dossier : dès 2010, l'enfouissement des lignes aériennes avait été classé prioritaire par le conseil d'administration nouvellement élu, tant le quartier était en retard dans ce domaine par rapport aux autres quartiers de Versailles. En octobre 2010, un courrier avait été envoyé à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, pour attirer son attention sur cette différence de traitement et pour lui demander d'accélérer le programme.

Un relevé exhaustif de l'état d'enfouissement des lignes aériennes dans toutes les rues du quartier avait été effectué puis présenté lors de l'assemblée générale d'octobre 2010 en présence de représentants du conseil de quartier et enfin remis, accompagné d'un reportage photos, au maire adjoint chargé de la voirie lors d'une rencontre en mars 2011. Depuis, les contacts avec les élus de la municipalité ou les services techniques de la ville se sont répétés chaque année. En décembre 2013, une enquête réalisée auprès des adhérents du SDIP a révélé que 77% des personnes interrogées considéraient comme prioritaire l'enfouissement des lignes aériennes.

Avant les élections municipales de mars 2014, le SDIP a interrogé par courrier les listes candidates, sur leur programme en matière d'enfouissement des lignes aériennes dans le quartier de Porchefontaine. En réponse, la liste aujourd'hui élue s' est engagée sur le programme suivant : « Les rues déjà programmées pour la période 2014-2018 sont les suivantes : Augusta Holmes, Lamartine, Yves le Coz, La Fontaine, Coste, Deroisin, Rémont, des Moines, de Turenne/Villars, Mignard, Girardon.

Avec les travaux de la première mandature, l'essentiel sera donc fait dans les six ans qui viennent »

Cet engagement sert depuis, de référence pour le suivi de l'avancement des travaux : Ainsi ont été réalisés

- En 2011 : un tronçon de la rue Racine
- En 2012 : rue de la Chaumière et rue Saint Michel.
- En 2013 : rue de l'Etang
- En 2014, la rue Augusta Holmes
- En 2015, la rue Lamartine (entre la rue Yves le Coz et la rue Albert Sarraut), la rue Yves le Coz depuis la rue du Pont Colbert jusqu'à la rue Coste et la rue du Foyer Versaillais.
- En 2016, le tronçon de la rue Jean de La Fontaine allant du chemin du Cordon à la rue Berthelot ainsi que les barreaux des rues Girardon, Mignard et Berthelot entre la rue Jean de la Fontaine et la rue Yves le Coz. Les poteaux ne seront enlevés qu'en 2017.
- En 2017, le tronçon de la rue Jean de La Fontaine allant de la rue Berthelot à la rue des Célestins. Les poteaux sont enlevés sur l'ensemble des deux derniers tronçons entre le chemin du Cordon est la rue des Célestins.
- En mars 2018 la chaussée est en cours de réfection depuis le chemin du Cordon jusqu'à la rue Berthelot.
 - Les deux figures ci-dessous illustrent l'état d'enfouissement en 2010 et en 2017 (les lignes enfouies sont surlignées en bleu)



Le programme 2018 et 2019 que la municipalité a fourni au SDIP est donné dans le tableau cidessous

Date	Voie	Section	Nature des travaux
2018	Rue Coste	Entre Jean de La Fontaine et	Enfouissement réseau
		Rémont	
	Rue Coste	Entre Yves le Coz et Sarraut	Enfouissement réseau
	Rue Jean de la Fontaine	Entre Célestins et Holmes	Enfouissement réseau
	Rue des Moines	Entre Yves Le Coz et J. de La	Enfouissement réseau
		Fontaine	
	Rue Pierre Corneille	Entre Rémont et Etang	Enfouissement réseau BT
	Rue Pierre Corneille	Entre Etang et Yves Le Coz	Enfouissement réseau EP
	Rue Rémont	Entre N°74 et Maison des sports	Enfouissement réseau BT
	Rue Rémont	Entre Nouettes et Berthelot	Enfouissement réseau BT
2019	Rue Berthelot	Entre J. de La Fontaine et camping	Renouvellement réseau HTA
	Impasse Lulli	Totalité	Renouvellement réseau
	Rue Molière	Entre Boileau et Impasse Lulli	Enfouissement réseau
	Rue Molière	Entre Yves Le Coz et impasse Lulli + impasse Jenner	Enfouissement réseau

En conclusion J. SAMANOS constate que le programme d'enfouissement des lignes ne pourra pas être totalement tenu mais que les travaux ont été menés à un rythme soutenu pendant ces dernières années ce qui a permis de rattraper une partie du retard sur les autres quartiers.

Aujourd'hui malgré ces progrès accomplis (qui ont réduit le nombre de riverains concernés), les réponses au questionnaire 2018 font apparaitre que 69% souhaitent que l'enfouissement soit achevé à court terme contre 5% et 24% sans avis.

Après 2019, il restera néanmoins encore à traiter plusieurs tronçons parmi lesquels celui de la rue Rémont entre la rue Berthelot et le chemin du Cordon, s'avère particulièrement délicat. En tout état de cause, la totalité de l'enfouissement devra être totalement terminé avant 2024, date à laquelle le contrat avec ERDF et le syndicat SIGEIF (Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en l'Ile de France) prendra fin.

Il rappelle enfin que outre les nuisances visuelles que représentent les lignes aériennes et leur vulnérabilité aux évènements atmosphérique, tout retard aura un impact sur le déploiement de la fibre optique qui devra alors être installée provisoirement en aérien.

2-4-2 Nuisances visuelles : révision du Règlement Local de Publicité (RLP) (Rapporteur Jacques Samanos)

Historique

Lors des élections municipales de mars 2014, le SDIP avait alerté les listes candidates, sur la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires répartis à de nombreux endroits dans le quartier et entre autres sur les terre-pleins SNCF. En réponse, la liste aujourd'hui élue s'était engagée à réviser le Règlement Local de Publicité.

Fin novembre 2014, le conseil municipal, a décidé la révision du règlement local de publicité et le lancement de la concertation.

Dans ce cadre, le SDIP a envoyé à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, un reportage photos illustrant la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires dans le quartier de Porchefontaine ainsi qu'un memo rappelant les grands principes à respecter en la matière. Dans le même temps, le SDIP invitait ses adhérents à exprimer individuellement leurs demandes dans le cadre de la concertation.

Début novembre 2015, une première réunion avec les organismes compétents, a été organisée par la municipalité puis le conseil municipal a validé, en séance du 17 décembre 2015, les orientations proposées. Celles-ci ont été présentées aux personnes publiques associées, les professionnels et les associations (parmi lesquelles le SDIP) lors d'une 2ème réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2016. Le 29 septembre 2016, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité. Ce bilan a fait apparaitre que, outre le SDIP en tant gu'association, plusieurs habitants du quartier de Porchefontaine s'étaient plaint par courrier de la pollution visuelle due à la publicité.

Le 16 décembre 2016, un arrêté a été publié, ordonnant l'ouverture de l'enquête à partir du 18 janvier 2017 jusqu'au 28 février 2017. Dans ce cadre le SDIP a rencontré le commissaire enquêteur et exprimé ses remarques sur le registre.

Situation actuelle

Le 8 juin 2017, le conseil municipal a approuvé le Règlement Local de Publicité révisé de la Ville de Versailles.

En début d'année 2018, observant que les panneaux n'avaient pas disparu et que les affiches étaient renouvelées régulièrement, le SDIP a questionné le service urbanisme qui a confirmé par courriel que « les panneaux devront être déposés pour ne pas contrevenir au RLP et les afficheurs disposent d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité du nouveau règlement local de publicité de Versailles adopté » ce qui amène à juin 2019, la date de disparition des grands panneaux publicitaires.

Contenu succinct des modifications apportées par le nouveau projet de règlement

A l'exception d'une zone où toute publicité sera interdite (place d'armes, place Hoche, place de la cathédrale, place Gambetta, Carrés Saint Louis, et séquences des 3 avenues formant le trident, le projet institue une zone de publicité unique afin que « tous les quartiers soient également protégés ». Dans cette zone, la publicité murale et scellée au sol sera interdite.

Restera une exception : sur une distance de 50 mètres des entrées de ville, des panneaux de 8 m2 sont acceptés. Pour le quartier de Porchefontaine cela concerne la rue Yves le Coz près du lieu-dit des Six Ponts et la rue du Pont Colbert. Les remarques du SDIP sur ce point n'ont pas été retenues.

2-4-3 Assainissement (Rapporteur Jacques Samanos)

En 2012, le SDIP avait fait une enquête auprès de ses adhérents sur les questions d'assainissement. Sur les 79 réponses recues, 40 affirmaient que leur sous-sol avait été inondé. Ces cas étaient, surtout concentrés dans le talweg le long de la voie de chemin de fer (rue Pierre Curie) qui correspond au passage du Ru du Marivel.

A cette époque le SDIP en avait alerté le responsable assainissement des services techniques de la ville et depuis, une rencontre a lieu chaque année pour faire le point sur les travaux d'assainissement dans le quartier. Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 4 mai 2017, le programme de travaux pour la période 2017/2020 a été communiqué au SDIP. Il concerne, la rue Mignard, la rue de Turenne, l'Impasse Saint Henri, la rue Deroisin, l'avenue de Paris, le stade de Porchefontaine.

Le programme plus précis peut être communiqué aux adhérents qui le désirent.

A la question : « le sous-sol de votre logement a-t-il été inondé lors de fortes précipitations durant des trois dernières années ? » la réponse au questionnaire 2018 est :

oui 14%, non 81%, sans avis 5%

2-4-4 Gare RER/SNCF (Rapporteur Jacques Samanos)

Sollicité par un courrier du SDIP en mai 2015, Mme BEBIN maire adjoint à l'action sociale et la santé, après avoir pris contact auprès du STIF, autorité compétente en la matière, avait répondu que « du fait des priorités établies dans le schéma directeur, la mise en accessibilité de la gare de Porchefontaine ne faisait pas partie des travaux prévus du fait du faible trafic de trains et de passagers ainsi que de la configuration des lieux ».

Prenant acte de cette situation et suite à une demande exprimée lors de l'assemblée générale de mars 2016, un courrier avait été envoyé en avril 2016 au directeur de la ligne C demandant l'installation d'une rampe (main courante) le long du mur accédant au quai supérieur. Sans réponse, un courrier de relance avait été envoyé le 7 février 2017 et transmis au conseil de quartier qui devait rencontrer le représentant de la SNCF





Cette démarche a été couronnée de succès puisqu'aujourd'hui la rampe est installée. Néanmoins, à la question « l'aménagement de la gare de Porchefontaine du RER C pour permettre l'accès aux quais pour les handicapés et les personnes âgées vous parait-il nécessaire » la réponse au questionnaire 2018 est :

oui 82%, non 3% et sans avis 13%

2-4-5 Autres résultats du questionnaire concernant l'urbanisme (Rapporteur Jacques Samanos)

- Constatez-vous des manques en matière de propreté ou d'esthétique (armoires de distribution.... ? oui 37%, non 40%, sans avis 23%
- Au vu de l'architecture des nouvelles constructions, plus de cohérence dans l'instruction et l'acceptation des permis de construire et des déclarations de travaux vous paraitrait-elle utile ? oui 44%, non 27%, sans avis 26%
- → Des mesures municipales incitant à implanter des panneaux photovoltaïques dans le quartier vous paraitraient elles souhaitables ?

oui 32%, non 30%, sans avis 37%

Face à cette réponse mitigée, Jacques SAMANOS exprime sa déception car le quartier de Porchefontaine est situé relativement loin du château et, étant majoritairement pavillonnaire, présente certainement la surface de toits, apte à accueillir des panneaux photovoltaïque, la plus grande de Versailles

2-4-5 La fibre optique (Rapporteur Michel Carré)

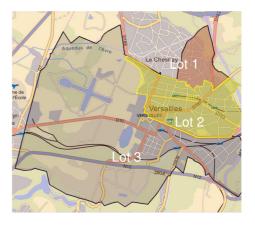
Michel CARRÉ rappelle que depuis octobre 2015, le déploiement de la fibre optique a été confié à Orange. Sa mission est d'installer celle-ci en FTTH (Fiber To The Home) c'est-à-dire jusque chez soi. Puis il présente le programme de mise en œuvre pour Versailles : Versailles est divisé en trois lots, Porchefontaine est situé dans le lot 3

Aujourd'hui la situation est la suivante :

Lot 1 - Clagny- Glatigny

- 10 armoires sont posées et les particuliers dont déjà éligibles
- Lot 2 Clagny Glatigny Notre dame, Jussieu, Montreuil
 - 31 armoires sont posées
 - 20 armoires sont en cours de validation chez l'architecte des Bâtiments de France et à la mairie
- Lot 3 -Saint Louis, Chantiers, Porchefontaine, Satory
 - 60 armoires sont en cours d'étude.

Lors de la réunion organisée à l'initiative du SDIP le 1^{er} décembre 2017, Il a été entendu qu'étant donné les besoins pour les entreprises et les soucis liés à l'implantation d'armoires dans la zone historique, le quartier de Porchefontaine serait priorisé pour ce Lot.



Actuellement, la mairie et Orange déterminent les sites d'implantation des armoires, chacune d'entre elles alimente environ 350 logements d'où la nécessité d'implanter de 25 à 30 armoires. Pour Porchefontaine, la présence résiduelle de lignes aériennes posera des problèmes. Orange accepte finalement d'installer la fibre optique provisoirement en aérien si l'enfouissement n'est pas programmé

charge supplémentaire.

En fin de présentation Michel CARRE annonce qu'il vient d'être informé que le déploiement de la fibre sur Porchefontaine, encore prévu récemment pour fin 2018 -début 2019, a été retardé à 2019.

avant 4 mois. Cette installation nécessitera de vérifier la capacité de chaque poteau a résister à la

2-5 Loi Handicap (Rapporteur Michel Carré)

Michel CARRE, mentionne que l'évolution de l'offre médicale dans le département des Yvelines est préoccupante. En effet entre 2007 et 2016 le nombre de médecins a subi une baisse de 21% alors qu'à l'échelle nationale, celle-ci n'est que de 8,4%. 58% des médecins ont plus de 55 ans et la densité est de 79 généralistes pour 100.000 habitants alors que la moyenne nationale est de 131.

Il dresse ensuite un inventaire du personnel de santé à Porchefontaine et mentionne l'arrêté du 13 novembre 2017, donnant la méthodologie de zonage des professions de médecins, définie par l'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) : un médecin donne en moyenne 22 consultations par jour (soit entre 4000 et 5000 par an)

Sur cette base, l'arrêté distingue deux zones :

Zone A: une offre médicale est insuffisante dès lors qu'elle est inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant (la moyenne nationale est 3,8)

Zone B: si l'APL est compris entre 2,5 et 4.

Porchefontaine avec ses 4 médecins généralistes pour près de 8 000 habitants est dans la Zone A

Par ailleurs en application de la loi Handicap du 11 février 2005, tout remplacement de cabinet médical devra être compatible avec l'accès aux personnes à mobilité réduite. Actuellement, aucun des cabinets médicaux des médecins généralistes du quartier ne répond à cette exigence.

Les habitants du quartier sont conscients de ce problème puisque à la question « la loi Handicap risquant de provoquer la fermeture de cabinets médicaux ou paramédicaux actuels, souhaiteriez-vous la création d'une structure médicale adaptée aux besoins des habitants du quartier ? »,

la réponse est : oui 72%, non 4%, sans avis 21%

Selon le magazine Yvelines N° 22 Hiver 2018, le département prévoit d'investir 18 M€ dans les maisons médicales. Pour être éligibles, les projets devront être portés par au moins deux professionnels dont un médecin.

Dans ce contexte, le 1^{er} mars 2017 le SDIP a envoyé un courrier à Monsieur François de MAZIERES, maire de Versailles pour demander un accompagnement de cette loi pour permettre aux habitants de Porchefontaine de continuer à profiter d'un réseau médical de proximité.

Dans sa réponse du 23 mars 2017, madame Corinne BEBIN, maire adjoint délégué aux affaires sociales et à la santé mentionne que la ville de Versailles, par son guichet PRO, au service de

l'urbanisme, accompagne tous les professionnels qui le souhaitent, et les invite à présenter des dossiers auprès des services de l'Etat et qu'elle ne manquera pas de revenir vers le SDIP pour présenter les dispositions prises.

2-6 Commission culturelle de SAVE. (Rapporteur Bernard Brocheton)

Comme lors de l'A.G. précédente, Bernard BROCHETON fait une courte présentation de la commission culturelle de SAVE. Il rappelle qu'elle propose des programmes aux membres des associations de quartier qui lui sont affiliées et invite les adhérents du SDIP intéressés, à s'inscrire. Un bulletin trimestriel (sauf juillet, aout, septembre) est adressé à tous les membres figurants sur les listes des quartiers.

Il rappelle ensuite le programme des deux derniers trimestres et présente celui du 2^{ème} trimestre 2018

- Une journée au Petit Palais (le matin visite générale du musée, repas sur place, l'après-midi, visite de l'exposition « l'art du pastel »
- Voyage en Normandie, Abbaye de Sées et château de Carouges
- Promenade dans Paris « le guartier de la Mouzata et les confins des Buttes Chaumont
- Voyage dans la ville de Bordeaux et à Saint-Emilion sur 2 jours.

2-7 Approbation du rapport moral

Le rapport moral est soumis au vote à main levée

Contre: 0 Abstention: 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Membres sortants : Xavier BARTHES, Claude DUTROU, André HÉREAU, Fabrice RUELLE Claudine

SICÉ

Se représente : André HEREAU

Nouvelle candidature : Fabrice VIENARD

Il est rappelé que les nouveaux candidats seront invités durant tout l'exercice aux conseils d'administration et que leur élection n'aura lieu que lors de l'assemblée générale suivante.

Est proposé comme Président d'Honneur : Claude DUTROU,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité.

Sur la base de ce renouvellement, le Conseil d'administration est donc constitué de :

AMEILHAUD Jean-Paul ETIÉVANT Martine SAMANOS Jacques
BROCHETON Bernard FERNIER Xavier SCHIFRES Yannik
CARRÉ Michel HÉREAU André SILVESTRE Philippe

DIVAN Michèle de ROMÉMONT Emmanuel

Président d'honneur DUTROU Claude Invité permanent VENIARD Fabrice

4 QUESTIONS

Pour cette session, la parole est donnée à l'auditoire. De nombreuses questions ou suggestions sont alors abordées dont beaucoup recoupent les commentaires accompagnant les réponses à l'enquête réalisée dans les quelques semaines précédant l'assemblée générale.

Circulation

Vitesse:

Plusieurs plaintes pour vitesse excessive, rue de la chaumière, rue Yves le Coz en venant de Viroflay et bien d'autres....

Le Stop rue Augusta Holmes/ rue Rémont n'est pas respecté

Rue Albert Sarraut, un ralentisseur a été demandé et accepté par la mairie mais depuis, rien ne se passe.

Avenue de Porchefontaine, le radar a été enlevé. Pourquoi ?

La traversée de la rue en bas de la rue Albert Sarraut est dangereuse en particulier pour les enfants.

« Peut-on se mettre en rapport avec le club hippique, ma voiture a été détériorée par un véhicule se

rendant ou venant du centre hippique. Il faudrait interdire les vans et gros camions dans les petites rues »

Zone 30

Rue Pierre Curie, interdire la circulation des vélos à double sens. Pourquoi mettre des ralentisseurs en Zone 30 ? Demander à la mairie quel sont les résultats de la zone 30 Les radars pédagogiques ne pourraient-ils pas aussi compter les véhicules ?

Transports en commun

Pourrait-on avoir un transport en commun pour la piscine de Montbauron ?

Sécurité

Voisins vigilants, quelle implication du SDIP?

Lors d'un Cambriolage, l'arrivée de la police a été tardive et aucune prise d'empreinte n'a été faite. Mon vélo a été volé devant la gare RER. Ne peut-on pas mettre une caméra ou exploiter celle qui existe au passage piéton ?

Propreté

Les talus SNCF sont sales, ne pourrait-on pas faire appel à des associations bénévoles ? Infiltrations d'eau sous le pont de chemin de fer en bas de l'avenue de Porchefontaine.

Bruit

Comment lutter contre le bruit des motos ?

Le changement de la plage horaire du bus B va causer du bruit nocturne aux endroits où il y a des ralentisseurs.

A 12 h 10, la séance est close.

Prochains Conseils d'Administration :

Mardi 10 avril 2018 Mardi 15 mai 2018 Mardi 12 juin 2018

A Versailles le 04 avril 2018

Emmanuel de ROMEMONT Président Jacques SAMANOS Secrétaire